

LA DYNAMIQUE GÉNÉRATIONNELLE DE LA MOBILITÉ SOCIALE

Camille Peugny

Réseau Canopé | « Idées économiques et sociales »

2014/1 N° 175 | pages 18 à 24

ISSN 2257-5111

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2014-1-page-18.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Réseau Canopé.

© Réseau Canopé. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La dynamique générationnelle de la mobilité sociale

Trop souvent, la mesure des flux de mobilité sociale occulte les différences entre générations. Il s'agit ici de donner quelques éléments visant à décrire la dynamique générationnelle de la mobilité sociale au cours des six dernières décennies. Si la génération des premiers-nés du baby-boom a bénéficié d'une dynamique particulièrement favorable, les perspectives de mobilité sociale se dégradent assez sensiblement pour les cohortes nées au tournant des années 1960. Quant aux générations les plus récentes, c'est le poids de l'immobilité sociale qui constitue le résultat le plus marquant.

Camille Peugny¹,
maître de conférences
en sociologie à
l'université Paris 8

¹ Auteur de *Le Destin
au berceau. Inégalités et
reproduction sociale*, Seuil,
coll. « La république
des idées », 2013.

La plupart des travaux qui cherchent à donner une mesure de la mobilité sociale présentent des résultats globaux pour les individus âgés de 30 (ou 35) à 59 (ou 64) ans. Un tel choix amène à méconnaître une variable importante : la génération de naissance. Or, derrière la tendance globale dégagée peuvent théoriquement se dissimuler des dynamiques différentes en fonction de la génération de naissance. Par exemple, au début des années 2000, un individu âgé de 55 ans sera né au début des années 1950, et aura pu bénéficier des derniers feux de la période des Trente Glorieuses, tandis qu'un individu de 35 ans sera né au début des années 1970 et n'aura connu qu'un état nettement dégradé de l'économie. Alors même que la génération de naissance apparaît dans beaucoup de travaux comme un élément désormais structurant du processus de stratification sociale, la mesure de la mobilité sociale ne peut pas ignorer cette dimension. Nous proposons ici d'introduire une analyse de la dynamique générationnelle de la mobilité sociale au cours des dernières décennies. Avant de présenter nos résultats, revenons d'abord sur la nécessité de ne pas abandonner l'analyse en termes de mobilité observée, au profit de la seule mesure de la fluidité sociale.

Plaidoyer pour la « mobilité observée »

Dans l'histoire de la mesure de la mobilité sociale, l'opposition entre mobilité nette et mobilité structu-

relle a longtemps constitué la colonne vertébrale des analyses. Dans des sociétés occidentales profondément bouleversées par la « Révolution invisible » des Trente Glorieuses, il s'agissait de prendre en compte les effets de la transformation d'une structure sociale « aspirée vers le haut » pour expliquer l'augmentation de la mobilité sociale. Si la part des hommes âgés de 35 à 59 ans appartenant à la même catégorie socio-professionnelle que leur père diminue sensiblement entre 1953 et 1993, passant de 51 % à 35 % [1], c'est en grande partie parce que l'ensemble de la structure sociale s'élève vers le haut, la tertiarisation de l'économie se traduisant par une forte diffusion du salariat moyen et supérieur au sein de la population active. L'intérêt du concept de « mobilité nette » est d'attirer l'attention sur le fait que la mobilité sociale peut fortement progresser dans une société, sans que les mécanismes profonds régissant la distribution des places ne soient modifiés : si l'augmentation de la mobilité sociale s'explique uniquement par les transformations de la structure sociale, alors le régime de mobilité de la société demeure, dans le fond, inchangé.

Cette notion de régime de mobilité devient centrale dès les années 1970 avec l'apparition du concept de « fluidité sociale ». L'opposition traditionnelle entre mobilité nette et mobilité structurelle est progressivement supplantée par la distinction entre mobilité observée et fluidité sociale, cette dernière étant définie comme le lien intrinsèque existant

TABLEAU 1. Évolution du rapport ascendants/descendants par âge et par cohorte

	1934-1938	1939-1943	1944-1948	1949-1953	1954-1958	1959-1963	1964-1968	1969-1973
30-34 ans				1,8	1,45	1,29	1,2	1,19
35-39 ans			2,13	2	1,77	1,51	1,4	
40-44 ans		2,32	2,27	2,18	1,89	1,82		
45-49 ans	2,18	2,25	2,53	2,18	2,05			
50-54 ans	2,23	2,72	2,39	2,43				

Source : Insee, enquêtes Emploi, 1983-2003.

Lecture : à 35-39 ans, parmi les hommes et femmes nés entre 1944 et 1948, les mobiles ascendants étaient 2,13 fois plus nombreux que les mobiles descendants.

entre l'origine sociale et la position des individus dans une société donnée ². L'idée sous-jacente est que pour comparer les régimes de mobilité sociale de différents pays ou d'un même pays à différents moments de son histoire, il faut corriger la mobilité observée des variations des marges des tables de mobilité, c'est-à-dire des variations du poids des différentes catégories sociales dans la population. Le succès des analyses en termes de fluidité sociale est porté par l'apparition de techniques et de modèles statistiques toujours plus puissants, qui finissent par laisser dans l'ombre une question pourtant essentielle pour le sociologue, celle de l'évolution des flux de mobilités ascendante et descendante. S'il est fondamental de distinguer analytiquement la fluidité sociale de la mobilité observée pour décrire le lien intrinsèque entre l'origine et la position sociales, ce point de vue ne peut à lui seul satisfaire le sociologue, tant la mesure de la part respective des flux de mobilités ascendante et descendante offre un point de vue complémentaire et nécessaire à la compréhension des mouvements qui animent les sociétés contemporaines. Résumer le régime de mobilité sociale d'un pays au moyen d'un paramètre unique permet de mesurer le degré de fluidité sociale d'une société. Ce point de vue, toutefois, doit être complété de manière très descriptive par la mesure des flux de mobilité intergénérationnelle, car une fluidité constante peut dissimuler des variations importantes dans la part respective des flux ascendants et descendants. Dans le cas des États-Unis par exemple, des travaux ont montré, voici déjà un quart de siècle, que si la part d'individus mobiles reste stable entre le début des années 1970 et le début des années 1980, la part des mobiles ascendants diminue sensiblement au profit de celle des mobiles descendants, de sorte qu'à quinze années d'intervalle, la société américaine est engagée dans deux dynamiques différentes [2]. Enfin, dans la mesure où le travail du sociologue doit

aussi consister à décrire l'expérience vécue par les individus mobiles, il ne devrait pas considérer que seule une mobilité pure est digne d'intérêt, tant « les points de vue subjectifs ne sont pas différents dans l'une ou l'autre forme de mobilité » [3].

De l'aspiration vers le haut à la montée du déclassement

Depuis le milieu des années 1990, beaucoup de travaux ont mis en évidence le poids des inégalités entre les générations. Plus précisément, comparés aux premiers-nés du baby-boom, les générations nées dans les années 1960 feraient face à une situation nettement dégradée, que ce soit en termes de salaire [4], d'accès aux emplois d'encadrement [5], d'accès à la propriété du logement [6], sans même parler de l'exposition au chômage. Cette situation privilégiée des premiers-nés du baby-boom peut également se mesurer à l'aune des perspectives de mobilité sociale qui se sont offertes à eux (tableau 1). Pour résumer leur situation, on peut dire qu'ils ont bénéficié de perspectives meilleures que les générations qui les précèdent, mais également que celles qui les suivent immédiatement.

Quel que soit l'âge considéré, le rapport ascendants/descendants ³ est maximal pour les générations nées au milieu des années 1940, avant d'amorcer une baisse sensible parmi les générations ultérieures. Ainsi, à l'âge de 35-39 ans, les mobiles ascendants sont 2,1 fois plus nombreux que les descendants pour la génération 1944-1948, tandis que ce rapport tombe à 1,4 pour la génération née entre 1964 et 1968. À 44 ans, le désavantage persiste (2,3 contre 1,8). Cette dégradation des perspectives de mobilité sociale frappe les hommes (2,6 contre 1,6) comme les femmes (1,6 contre 1,2).

Certes, parmi les femmes comme parmi les hommes, et quelle que soit la génération de naissance, les ascendants demeurent plus nombreux que

² Voir l'article de Louis-André Vallet dans ce numéro, pp. 6-17.

³ Calculer un tel rapport nécessite de se donner une représentation claire de la structure sociale, permettant de qualifier le sens des trajectoires de mobilité. Il convient donc de construire une matrice de mobilité suffisamment argumentée pour pouvoir servir de base de comparaison entre les générations. Pour la matrice utilisée ici, ainsi que pour l'ensemble des chiffres figurant dans cette section, voir [7].

les descendants, de sorte que le mouvement global de la société reste ascendant. Toutefois, l'écart entre les deux flux diminue assez sensiblement. En 2003, parmi les 35-39 ans, 35 % connaissent une mobilité ascendante et 25 % une mobilité descendante, alors que les proportions étaient respectivement de 40 % et 18 % vingt ans auparavant. Pour les femmes, l'écart est encore plus réduit que pour les hommes, puisqu'en 2003, 34 % d'entre elles étaient en situation de mobilité descendante, contre plus de 28 % en situation de mobilité descendante.

Si cet indicateur peut sembler rester obscur ou peu évocateur, l'évolution des perspectives de mobilité sociale en fonction de l'origine sociale permet de saisir l'ampleur de la dégradation des perspectives de mobilité sociale des générations nées quinze ans après les premiers-nés du baby-boom. Cette

des emplois qualifiés ou d'encadrement demeure limitée. L'examen des chiffres dément pourtant cette hypothèse. En effet, parmi les fils d'employés ou d'ouvriers qualifiés, toujours à l'âge de 40 ans, la proportion de cadres et de professions intermédiaires était de 33 % pour les individus nés entre 1944 et 1948 ; elle est de 26 %, au même âge, parmi les hommes nés entre 1959 et 1963. Chez les femmes, la proportion passe de 27 % à 22 %. Autrement dit, la part des trajectoires fortement ascendantes depuis les classes populaires n'a pas progressé. Au contraire, leur fréquence s'est plutôt réduite. Ainsi, si la part des trajectoires descendantes a augmenté depuis le haut de la structure sociale, ce n'est pas au profit d'une hausse des trajectoires ascendantes depuis les classes populaires. Il s'agit donc bien de toute une génération qui semble confrontée à une dégradation

“Si la part des trajectoires descendantes a augmenté depuis le haut de la structure sociale, ce n'est pas au profit d'une hausse des trajectoires ascendantes depuis les classes populaires”

dégradation s'observe d'abord pour les individus dont l'origine sociale est plutôt élevée et prend la forme d'une augmentation sensible des risques de trajectoires de déclassement. Ainsi, à l'âge de quarante ans, seuls 14 % des fils de cadres supérieurs nés entre 1944 et 1948 exerçaient un emploi d'ouvrier ou d'employé, tandis que la proportion est de 24 % pour leurs homologues nés entre 1959 et 1963. De la même manière, chez les filles de cadres supérieurs, la proportion de « déclassées » passe de 22 % à 34 %.

Cette progression du déclassement parmi les individus issus du haut de la structure sociale aurait pu être le prix à payer pour que s'éclaircissent les perspectives de mobilité ascendante des enfants des classes populaires, dans un contexte où la part

de ses perspectives de mobilité sociale, comparée à la précédente. Les générations nées immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale ont en effet profité d'une période sans précédent de forte croissance et de plein-emploi, mais également d'une première « explosion scolaire » [8] : ces deux dynamiques leur ont offert des perspectives historiques de mobilité sociale.

De tels constats ont contribué à nourrir les débats autour de la « panne de l'ascenseur social », voire de l'émergence d'une « génération sacrifiée », en raison notamment, outre la fin de la parenthèse des Trente Glorieuses, de ce qui s'apparenterait à la mainmise de la génération des premiers-nés du baby-boom sur l'ensemble des positions de pouvoir, alimentant alors une forme de « gérontoclassie » [9].

Les générations nées après les années 1960 : le poids de la reproduction sociale

Les données présentées plus haut, pour les générations nées au tout début des années 1960, concernent des individus désormais quinquagénaires. Peut-on verser au débat quelques premiers éléments pour les générations plus récentes ? Mesurer trop tôt la pente de la trajectoire intergénérationnelle d'un individu expose aux arguments des tenants de l'approche biographique de la mobilité sociale, qui mettent en cause la mesure « transversale » de la mobilité, au nom de l'argument de la « contre-mobilité » : en figeant trop tôt la trajectoire d'un individu, on risque de ne pas prendre en compte les effets de la mobilité ultérieure, en cours de carrière [10]. En portant sur la situation d'individus sortis de formation initiale depuis 5 à 8 ans, les résultats présentés ici ne visent alors qu'à donner de premiers points de comparaison.

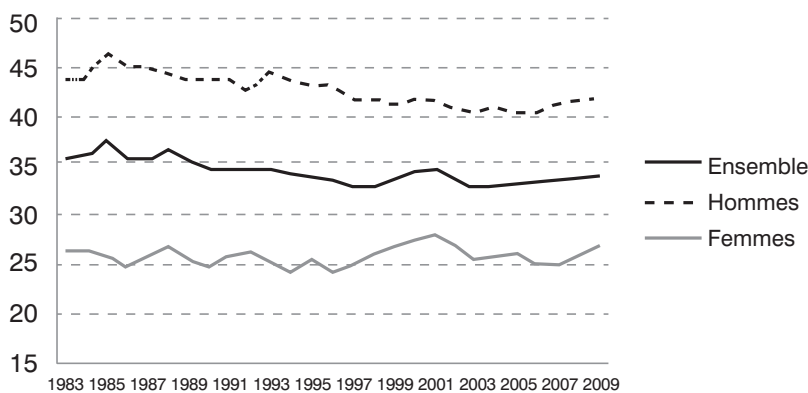
Le poids inchangé de l'immobilité sociale

Un premier indicateur très simple (la part des individus appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle que leur père) permet de mettre en évidence l'absence de déclin de l'immobilité sociale au cours des trois dernières décennies (figure 1).

En 1983, 36 % des individus appartenaient à la même catégorie socioprofessionnelle que leur père. Plus de 25 ans après, la proportion est encore de 34 %. En 1983 comme en 2009, elle s'élève à près de 27 % pour les filles. Elle diminue de près de deux points chez les hommes, s'élevant à 42 % en 2009. La tendance est ainsi celle d'une remarquable stabilité de la reproduction sociale au cours du dernier quart de siècle. En effet, cette diminution d'un peu moins de deux points s'explique par la seule diminution du poids des enfants d'agriculteurs devenant agriculteurs à leur tour : ces derniers représentaient 3 % de l'échantillon en 1983, et moins de 1 % en 2009. Il semble bien que l'essentiel des progrès en matière de mobilité sociale ait eu lieu entre le début des années 1950 et la fin des années 1970. Depuis lors, tout se passe comme si une sorte de « plafond » avait été atteint.

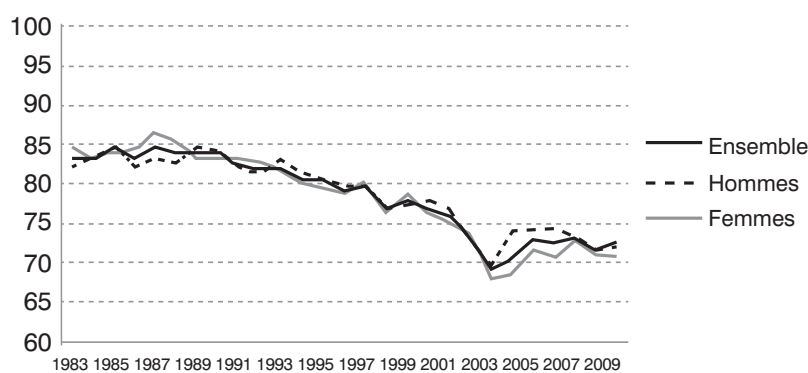
Cet résultat peut toutefois être lu de manière optimiste, comme la preuve que la société française est capable, depuis plus d'un quart de siècle, de faire en sorte que les deux tiers des individus changent de groupe social. Cet indicateur, cependant, ne doit pas

FIGURE 1. Part des individus appartenant à la même CSP que leur père



Champ : hommes et femmes sortis de formation initiale depuis 5 à 8 ans.
Source : enquêtes Emploi Insee 1983-2010.

FIGURE 2. Part d'enfants d'ouvriers exerçant un emploi d'ouvrier ou d'employé



Champ : hommes et femmes sortis de formation initiale depuis 5 à 8 ans.
Source : enquêtes Emploi Insee 1983-2010.

laisser penser que deux tiers des individus seraient conduits à changer radicalement de groupe social. Au contraire, ces trajectoires, pour la plupart, sont de faible amplitude et rares sont les « transfuges de classe » qui traversent l'espace social. Ainsi, parmi les enfants de salariés, 13 % connaissaient en 1983 une trajectoire sociale d'ampleur⁴ (15 % des hommes et 11 % des femmes). La proportion a certes augmenté, mais reste à un niveau relativement modeste, autour de 18 % (20 % pour les hommes, 16 % pour les femmes).

Reproduction en haut et en bas de la structure sociale

Le destin des enfants d'ouvriers s'est-il sensiblement éclairci depuis le début des années 1980 ? Pour répondre à cette question, l'évolution de la part de

⁴ Il s'agit des enfants de cadres supérieurs devenant employés ou ouvriers, des enfants de pères exerçant une profession intermédiaire devenant ouvriers, des enfants d'employés devenant cadres supérieurs ou des enfants d'ouvriers exerçant une profession intermédiaire ou accédant à un emploi de cadre supérieur.



© Yoann Constantin

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 18/12/2018 00h32. © Réseau Canopé

celles et ceux qui exercent un emploi d'exécution (employé ou ouvrier) fournit un premier indicateur (figure 2). Cette proportion diminue certes de dix points environ, mais demeure élevée puisqu'elle concerne encore, en 2010, plus de sept enfants d'ouvriers sur dix (73 %).

La probabilité de demeurer cantonné aux emplois d'exécution a donc légèrement diminué parmi les enfants d'ouvriers, même si ce destin demeure largement majoritaire, concernant plus de 70 % d'entre eux (et plus de 60 % des enfants d'employés). Dans le bas de la structure sociale, la reproduction demeure bel et bien une régularité statistique.

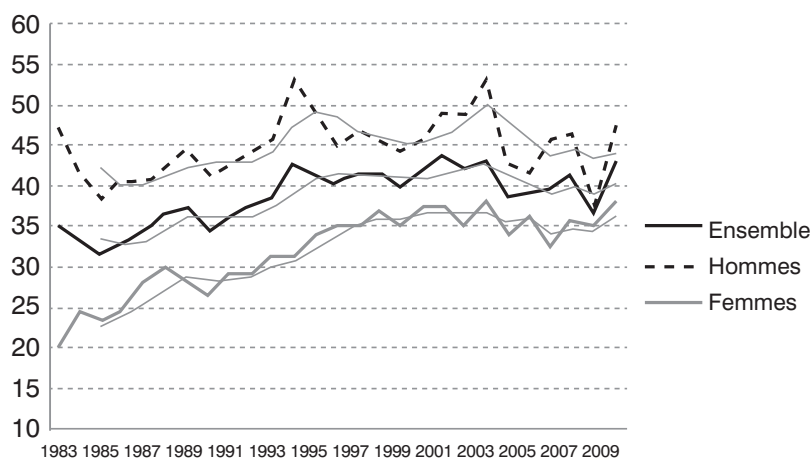
C'est également le cas dans le haut de la hiérarchie sociale (figure 3) : parmi les enfants de père exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, la probabilité de reproduire ce statut augmente même assez sensiblement, passant de 33 % à 40 %. Ce mouvement d'ensemble dissimule des évolutions différentes selon le sexe : si cette probabilité n'augmente que de deux points pour les hommes (de 42 % à 44 %), elle bondit de 14 points pour les femmes, atteignant 36 % en 2009. Si la reproduction sociale s'intensifie ainsi dans le haut de la structure sociale, c'est parce que les filles rattrapent leur retard sur leurs frères. Plus encore, si l'on additionne cadres supérieurs et professions intermédiaires (professions autrefois regroupées sous le vocable de « cadres moyens »), ce sont alors 72 % des enfants de cadres supérieurs qui accèdent à ces positions aujourd'hui, contre 65 % voici un quart de siècle.

Au final, il semble bien que les trois dernières décennies ne se soient pas traduites, en France, par un sensible bouleversement de l'inégalité des chances sociales. Certes, les enfants d'ouvriers ont vu s'accroître légèrement la probabilité d'accéder aux emplois d'encadrement, mais les enfants de cadres également, et dans des proportions au moins équivalentes.

Vers une dualisation de la structure sociale ?

Comment interpréter sociologiquement la persistance d'un tel degré de reproduction sociale ? Elle signe d'abord le retour d'une société de classes sociales. Si ces dernières avaient semblé disparaître, aux yeux de certains, à l'issue de la période de forte croissance, les chiffres mentionnés plus

FIGURE 3. Part d'enfants de CPIS exerçant un emploi de CPIS



Champ : hommes et femmes sortis de formation initiale depuis 5 à 8 ans.
Source : enquêtes Emploi Insee 1983-2010.

haut signalent que les frontières entre les groupes sociaux demeurent étanches. La persistance d'une forte reproduction sociale fissure le mythe des sociétés moyennes. Les destins à ce point contrastés des enfants d'ouvriers ou d'employés et des enfants de cadres viennent souligner à quel point il existe des univers de vie différents et des déterminismes qui continuent à peser sur les destins des individus. Dans une société meurtrie par trois décennies de crise économique profonde, les conditions de la naissance redeviennent essentielles. Après un mouvement de « moyennisation » de la société française, des arguments apparaissent au contraire qui plaident en faveur d'un mouvement de dualisation des emplois et des individus : la mondialisation des échanges construit ainsi de nouvelles polarisations sociales entre « les manipulateurs de symboles, ces professions hautement qualifiées qui produisent des données symboliques dans les domaines juridique ou financier », « toujours prêts à déplacer leurs maisons, leurs laboratoires et leurs bureaux » et « les non-qualifiés, les travailleurs routiniers de plus en plus concurrencés par les travailleurs des pays pauvres » [11, p. 25]. Ce fossé grandissant entre « gagnants » et « perdants » de la mondialisation se traduit dans les destins si divergents qui s'offrent aux enfants d'ouvriers et aux enfants de cadres : dans la société française du début des années 2010, 70 % des premiers demeurent cantonnés à des emplois d'exécution quelques années après la fin de leurs études, tandis que 70 % des seconds exercent au contraire un emploi d'encadrement.

Conclusion

La prise en compte de la génération de naissance dans la mesure des flux de mobilité sociale contribue à éclairer la dynamique de la société française depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Profitant d'un contexte économique particulièrement favorable et d'une première élévation de leur niveau d'éducation, les cohortes nées dans les années 1940 rencontrent des perspectives sans précédent de mobilité sociale. En comparaison, les générations nées au tournant des années 1960 semblent faire face à la situation la plus dégradée : les risques de déclassement progressent pour les individus issus des milieux sociaux les plus favorisés, tandis que les trajectoires de promotion sociale se raréfient pour les enfants des classes populaires. Pour les générations plus récentes, nées dans les années 1960 et après, c'est l'intensité de la reproduction sociale qui semble particulièrement marquante. Si le destin des enfants d'ouvriers s'améliore de nouveau légèrement, c'est aussi le cas des enfants mieux nés, de sorte qu'au final, l'inégalité des chances sociales demeure globalement inchangée.

⁵ Au début des années 1980, par exemple, le taux de chômage des moins de 25 ans est déjà supérieur à 20%.

Ce dernier point est toutefois important : il vient souligner l'ampleur des inégalités sociales au sein même des générations et par conséquent, les limites d'une analyse uniquement générationnelle de la structure sociale. Il est toujours possible de comparer le sort des cohortes successives à celui des premiers-nés du baby-boom, mais cette focalisation sur une génération particulière ne doit pas amener à ignorer un fait important : toutes les générations qui ont à s'insérer sur le marché du travail depuis le début des années 1980 font face à des difficultés structurelles ⁵. Les jeunes du début des années 2010 forment ainsi la seconde génération de la crise et les ressources économiques et culturelles qu'ils héritent de leurs parents redeviennent déterminantes. En un mot, la mesure des flux de mobilité sociale nous enseigne que si la prise en compte des inégalités entre générations est tout à fait importante, le sociologue ne doit pas, bien au contraire, abandonner la mesure des inégalités sociales : les classes sociales ne sont pas solubles dans les générations.

Bibliographie

- [1] VALLET L.-A., « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, 1999, 40-1, pp. 5-64.
- [2] HOUT M., « More Universalism, less Structural Mobility : the American Occupational Structure in the 1980s », *American Journal of Sociology*, 1988, 93-6, pp. 1358-1400.
- [3] ATTIAS-DONFUT C., WOLFF F.-C., « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, 2001, 56-6, pp. 919-958.
- [4] BAUDELOT C., GOLLAC M., « Le salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Économie et Statistique*, n° 304-305, 1997, pp. 17-35.
- [5] CHAUVEL L., *Le Destin des générations : structure sociale et cohortes en France du xx^e siècle aux années 2010*, Paris, PUF, 1998.
- [6] FAUVET L., « Le poids du logement dans le budget des ménages : une approche historique et générationnelle », *Compte du logement provisoire*, CGDD, 2009, pp. 47-72.
- [7] PEUGNY C., « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et Statistique*, 2007, n° 410, pp. 23-45.
- [8] THÉLOT C., VALLET L.-A., « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, 2000, pp. 3-32.
- [9] BAUDELOT C., ESTABLET R., *Avoir trente ans en 1968 et en 1998*, Paris, Seuil, 2000.
- [10] BERTAUX D., « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, 15-2, 1974, pp. 329-362.
- [11] WAGNER A.-C., *Les Classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2007.